

Brossier de la Roullière, ou même Brossier de Bessenay, comme l'on disait quelquefois. Cette famille, toute pacifique, et au nom bien roturier, n'a rien fait pour attirer sur elle l'attention de la postérité. Au commencement du siècle, après la dépossession de sa seigneurie, un de ses membres fut électeur du district de Bessenay; donc il n'était pas bien ennemi des innovations politiques, et ses anciens vassaux ne lui avaient pas gardé rancune de ces minces prérogatives.

La justice de Bessenay, qui embrassait la haute, la basse et la moyenne justice, n'eut pas comme ressort toute la paroisse de Bessenay; divers hameaux se rattachaient à d'autres seigneurs haut-justiciers : Sudieu et la Roue étaient rattachés à la justice de Chamousset (seigneur, en 1789 : M. Savaron de la Foy). Sérivol dépendait de celle du prieur de Courzieu (prieur, en 1789 : M. de Montmorillon), Jussieu de celle du Chamarié de Savigny, et enfin le Jabert formait un petit fief sur lequel nous n'avons pas de détails, avec basse et moyenne justices; le reste de la paroisse dépendait de la justice du mas de Bessenay qui s'étendait aussi en dehors de nos limites et comprenait : Bibost, Saint-Julien-sur-Bibost (sauf les fiefs de Lenevier et de Combelande) et une petite partie de Montrotier, à cause du château de la Roullière.

La basse justice ne traitait que des affaires peu importantes, la moyenne justice avait les affaires civiles, et enfin, la haute justice les affaires criminelles et les appels en premier ressort des deux autres justices.

(*A suivre*).

V. PELOSSE.

---